

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Nombre de Conseillers présents : 8

Nombre de votants : 9

L'an deux mil vingt-cinq, le 16 octobre à 18 h 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de BOU dûment convoqué le 10 octobre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil de Bou, sous la présidence de Monsieur Bruno CŒUR, Maire.

PRESENTS : Messieurs Bruno CŒUR, François ESTEBAN, Guy COURSIMAULT, Philippe GASNIER, Laurent BOULAIN, Jean-Claude MASSON, Mesdames Valérie ELAMBERT, Françoise BORDEAUX BOREL

POUVOIRS : Mr Yvan BLANCHARD donne pouvoir à Mr François ESTEBAN

ABSENTS : Messieurs Lionel LEMOYNE, Fabrice GERVAIS, Sébastien GIRARD
Mesdames Zohra OGBI, Lisa LEMOYNE

Secrétaire de séance : François ESTEBAN

Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal 17/09/2025 : approuvé à 9 voix pour

DELIB 2025-30 - ACHAT DE PARCELLES CADASTRALES A SERIN-MOULIN

Dans le cadre du projet de création des réserves foncières et compte-tenu des caractéristiques des parcelles ZA173 et ZA219 qui sont situées en zone agricole et zone naturelle du PLUM, pour une surface totale de 24 887 m², M. le maire expose au conseil municipal que les parcelles de terrain visées sont à vendre.

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire, il est demandé au conseil municipal :

- . **d'approuver** l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus
- . **d'autoriser** M. le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ces terrains pour un prix de 13 000 €, à prendre en charge les frais notariés et à signer tous les actes nécessaires à cette acquisition.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la présente délibération à 9 voix pour cette délibération.

DELIB 2025-31 : DISPOSITIF « TERRITOIRES ENGAGES POUR LA NATURE » : DEPÔT DE CANDIDATURE AUPRES DE L'AGENCE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE CENTRE-VAL-DE-LOIRE

Dans ce cadre, la ville de BOU souhaite renouveler sa candidature au dispositif national « Territoires engagés pour la nature ».

Ce dispositif est une initiative conjointe du Ministère de la Transition Ecologique et de Régions de France qui ambitionne de « faire émerger, reconnaître et accompagner des plans d'actions en faveur de la biodiversité menés par les collectivités »
En impliquant les acteurs de notre territoire (Habitants, partenaires...), il s'agit de construire un programme d'actions réaliste et concret à réaliser sur 3 ans.

Les collectivités retenues par le jury, bénéficient de l'accompagnement de l'Agence Régionale de la Biodiversité Centre-Val-de-Loire et notamment d'un appui technique et d'une aide dans la recherche de financements, de la valorisation des actions menées, de l'appartenance au réseau des collectivités reconnues.

Le plan d'actions portera sur les sujets suivants :

- Sensibilisation (scolaires, entreprises)
- Avenir agricole
- Gestion / entretien des espaces verts communaux
- Gestion des mares
- Valorisation biodiversité dans les projets d'aménagement

- Projet Groupe scolaire
- Inventaire et protection du patrimoine arboré
- Préservation zone Natura 2000

Il est demandé au conseil municipal :

- . **d'approuver** le renouvellement de la candidature de la ville de Bou au dispositif « Territoires Engagés pour la Nature », auprès de l'Agence Régionale de la Biodiversité Centre-Val-de-Loire ;
- . **d'autoriser** Monsieur le Maire à déposer le dossier de candidature de la ville de BOU au dispositif « Territoires Engagés pour la Nature » auprès de l'Agence Régionale de la Biodiversité Centre-Val-de-Loire ;
- . **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette démarche et à établir tous les partenariats nécessaires pour la mettre en œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la présente délibération à 9 voix pour.

DELIB 2025-32 - DECISION MODIFICATIVE N°2

Le maire informe les membres du conseil municipal qu'une décision modificative du budget doit être prise en raison des éléments ci-dessous.

Les frais d'études enregistrés au compte 203 sont transférés à la subdivision intéressée du compte d'immobilisation en cours (compte 23) lors du lancement des travaux par opération d'ordre budgétaire.

La conserverie est mise en service depuis plusieurs mois et les travaux de rénovation du bâtiment communal au 4 rue du Bourg et la 5^{ème} classe (Meulin) sont achevés également. Aussi, le compte 203 – Frais d'études – concerné par cette opération doit être régularisé.

Le maire précise que cette opération n'a aucune incidence sur l'équilibre du budget voté.

Le maire demande par conséquent au conseil municipal de bien vouloir approuver la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT DEPENSES

CHAPITRE 041	OPERATIONS PATRIMONIALES
Compte 231 – Immobilisations corporelles en cours	+ 91 245.00 €
CHAPITRE 041	OPERATIONS PATRIMONIALES
Compte 203 – Frais d'études – recherche et développements et frais d'insertion	- 91 245.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la présente délibération à 9 voix pour.

DELIB 2025-33 - DECISION MODIFICATIVE N°3 - ASSUJETTISSEMENT A LA TVA DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE LA CONSERVERIE ET DE LA BOULANGERIE

Le maire informe les membres du conseil municipal qu'une décision modificative du budget doit être prise en raison des éléments ci-dessous.

Par courrier du 16/06/2025, la Direction Générale des Finances Publiques a informé la commune de Bou que les loyers perçus en contrepartie de la mise à disposition d'un local nu auprès de la SCIC ATC 45 sont soumis à la TVA. L'activité de la conserverie étant exercée dans le champ d'application de la TVA (exception à l'exonération de la TVA prévue à l'alinéa 2 de l'article 261 D du code général des impôts), la commune de Bou doit également exercer son droit à déduction de la TVA ayant grevé les dépenses engagées pour les besoins de cette activité économique. Il en va de même pour les loyers et dépenses effectuées dans le cadre de l'activité liée au local commercial affecté à la boulangerie. Dès lors, il convient de régulariser la situation fiscale propre à ces activités et ainsi procéder, pour ce qui concerne la conserverie, aux opérations comptables et budgétaires nécessaires qui en découlent.

Le maire précise que cette opération n'a aucune incidence sur l'équilibre du budget voté.

Le maire demande par conséquent au conseil municipal de bien vouloir approuver la décision modificative.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la présente délibération à 9 voix pour.

DELIB 2025-34 - VENTE DE GRÉ À GRÉ YOURTE

La volonté de la Ville de BOU est de favoriser le réemploi des matériels dont elle n'a plus l'utilité, participant ainsi à une démarche d'économie circulaire.

Dans ce contexte, la Ville souhaite vendre de gré à gré, une yourte construite en chantier participatif en 2021 (30 participants bénévoles pendant une semaine).

Rappels :

- La yourte a été acquise dans le cadre de la résidence d'auteur en 2021 pour la somme de 7 785.00 €, avec un reste à charge pour la commune de 2 200 €
- La yourte a ensuite été louée (activités de coaching et de bien-être) entre 2022 et 2024 pour un total de 400 €
- La yourte a été utilisée comme « logement d'urgence » pendant l'hiver 2024/2025

Ce bien appartient au domaine mobilier privé de la Ville et son aliénation n'excède pas 4.600 €.

Un acquéreur potentiel propose de l'acquérir au prix de 2 500.00 €, ce qui permettrait que cette opération soit blanche.

CONSIDERANT :

- Que la Ville de BOU est propriétaire de biens mobiliers faisant partie du domaine mobilier privé de la Ville et dont elle n'a plus l'utilité,
- Que la Ville de BOU souhaite favoriser le réemploi des matériels dont elle n'a plus l'utilité,
- Que la Ville de BOU souhaite participer à une démarche de développement durable en favorisant ce principe de réemploi.

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire, il est demandé au conseil :

- . **d'autoriser** la vente de gré à gré d'une yourte,
- . **d'autoriser** M. le Maire à conclure la vente au prix de 2 500 €, et à signer les actes de vente correspondants,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la présente délibération à 9 voix pour.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

. Transport :

Les nouveaux horaires et le fonctionnement de transport collectif TAO des lignes 15 et 60 ont montré de nombreux aléas depuis la rentrée de septembre. La municipalité a donc travaillé depuis la rentrée avec Keolis pour répondre aux aléas rencontrés.

Concernant la ligne 15 :

- Absence de transport pendant les petites vacances : a été acté l'ajout d'un départ à 9H07 et d'un retour à 16H28 pour permettre au centre de loisirs de pouvoir effectuer des sorties
- Bus de 8h23 arrive au lycée Monod à 8h51, les cours commençant à 8h55 ; a été demandé à Keolis de mettre plus de latitude, car au moindre aléa du bus les élèves arrivent en retard – en attente de réponse Keolis
- Demande d'un retour vers 12h30 les jours d'école, pour les sorties d'une demi-journée des classes – en attente de réponse Keolis
- Problèmes ponctuels de bus absents : à chaque fois que cela arrive, nous remontons l'information à Keolis

Concernant la ligne 60 :

- Problème de capacité et d'horaire non calé avec les horaires du collège : à la rentrée après les congés de Toussaint, le bus de 7h31 place du Bourg sera avancé à 7h23 ; ainsi l'arrivée théorique au collège passera de 7h53 à 7h45, ce qui sécurisera le respect des horaires d'arrivée au collège.
- Horaires de retour des bus à rapprocher des horaires de sortie du collège : le bus de 17h22 va être avancé à 17h17 à partir du 03 novembre

Une permanence TAO a eu lieu sur la place mercredi 10 septembre ; nous attendons le rapport définitif.

Deux rappels pour les boumiens :

- Bien remonter à la mairie tous les aléas afin qu'ils soient résolus ; le but est d'avoir un transport collectif fiable et utilisé.
- Le transport à la demande a été étendu avec 3 nouveaux arrêts installés (rue de saumon, rue du crochet et rue du clos massias) ; un bilan d'utilisation, et donc de maintien, sera évalué dans quelques mois.

. **Permanence conseillers départementaux** : en mairie de Bou samedi 18/10 de 10H30 à 12H

. **Cérémonie du 11 novembre** : RDV devant la mairie à 9H30

. Sécurité :

- Fresque de la crue pour élus et réservistes : le 15 novembre à Saint Privé
- Demande faite au Pôle Nord-Est de reprise des marquages au sol (voie centrale + passages piétons)

. Environnement :

- Saison d'affouage à lancer
- Re-démarrage des activités au jardin pédagogique pour les enfants CE2/CM1 :
 - o Plantation de bulbes (jonquilles, tulipes, muscaris) sur les platebandes communales
 - o Plantations dans le jardin potager (échalotes, ails, oignons blancs) et déplacement des fraisiers

. Culture et vie associative :

- Retour sur le concert d'Ashraf Sharif Khan et Amrat Hussain le 11/10 : grand moment de découverte musicale sitar / tabla
- Travail en cours sur nouvelle exposition dans l'église, au moment de la fête du village : peinture Laurent Guyot

. Solidarités et enfance :

- Appel à parents bénévoles de l'Association des Parents d'Elèves, afin d'organiser les manifestations qui financent les événements scolaires. Prochaine réunion de l'APE le 05 novembre
- Présentation en séance du permis de bonne conduite sur la pause méridienne, dispositif proposé et mis en place par les agents. Impact positif sur l'ambiance plus calme pendant cette pause, en particulier la cantine
- Conseil d'école du 14/10 :
 - o Projet de classe de découverte dans la Creuse, sur le thème des volcans, du lundi 27 avril au samedi 2 mai 2026 pour les 2 classes de grands ; ce projet nécessite des fonds (coût par élève de 430€, aide du Département d'un montant de 39€ déjà déduite).
 - o A ce titre une vente de biscuits St Michel est en cours pour la coopérative scolaire (catalogue en mairie) – commande avant le 10/11/2025.
 - o Plusieurs événements seront organisés par l'APE et l'USEP pour récolter ces fonds, et un travail mairie / école / APE sera fait sur ce sujet de financement

Réponses aux Questions aux élus du 16/10/2025 : RAS

Prochain conseil municipal le 19/11/2025, précédé des questions aux élus à 17H30

Fin de séance à 20H

Fait à Bou, le 17/10/2025

Le Secrétaire de séance

